

# LA POUPONNE

N° 89 décembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 DECEMBRE 2017 -EXTRAITS

## Sinistre église :

Le conseil municipal accepte trois règlements d'un montant global de 1410 € en remboursement du nettoyage de l'église suite au vandalisme du 20/09/2017.

## Acceptation d'un don :

Acceptation d'un don d'une administrée de 70€ pour l'achat de rosiers.

## Appartement 117 grande rue :

Acceptation du remboursement de la caution de 431,06 € à la locataire qui a quitté le logement.

## Accessibilité 2018 : choix de la maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal choisit le cabinet Espace Projet (le moins-disant) pour un montant de 45 100 € HT pour les études de travaux de mise en accessibilité 2018 pour les bâtiments communaux (groupe scolaire, la mairie, le restaurant le Rempart, l'église, le WC public et la salle de musique.).

## Foyer communal : choix de la maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal choisit le cabinet Espace Projet (le moins-disant) pour un montant de 2 000 € HT pour effectuer l'étude de faisabilité pour des travaux de réfection de la toiture, l'isolation, les fenêtres du foyer communal.

## Budget principal : virement de crédit

Le conseil municipal accepte de procéder à un virement de crédit afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement engagées en 2017 avant le vote du budget primitif 2018, via les restes à réaliser du 31/12/2017.

## Collège Paul Claude de Lagnieu : demande de subvention

Le conseil municipal accepte de donner une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € au collègue Paul Claudel de Lagnieu (voyage en Alsace-Moselle, travail de mémoire sur le thème des deux guerres mondiales).

## SPA MACON : avenant au contrat de fourrière 2018

Le conseil municipal à la majorité, refuse le tarif de 0.70 € par habitant en 2018 et décide de dénoncer la convention simplifiée n° 1 avec l'association SPA de Macon.

## Sou des écoles de Saint-Sorlin-en-Bugey : demande de subvention


Une subvention exceptionnelle est allouée au sou des écoles de Saint Sorlin en Bugey pour un montant de 1000 € (projet d'école « la semaine découverte »).


## Tarifs 2018 :


Le conseil municipal approuve les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.


- Location d'un banc 1 €. Location d'une table 3 €
- Case columbarium : 15 ans : 100 € - 30 ans : 300 € - 50 ans : 600 €

Les autres tarifs restent inchangés.

|   |  |
|---|--|
|  | <p style="text-align: center;"><b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b></p> <p>« Billet d’humeur !<br/> Le 22 novembre 2017 l’avez-vous vu ? Le dernier Bibliobus s’arrêtait à Saint Sorlin. C’est fini il ne passera plus !<br/> Il faudra aller à Bourg pour rendre et choisir les livres que vous demandez.<br/> Comment ?<br/> Par nos propres moyens, débrouillez-vous !<br/> Il faudra aussi nous informatiser<br/> Comment ?<br/> Débrouillez-vous !<br/> Voilà ce que le Conseil Départemental appelle :<br/> <b>LA CULTURE A LA PORTEE DE TOUS !</b></p> <p>Mais nous (les bénévoles) serons toujours présents pour vous recevoir avec vos enfants et partager le plaisir de lire.</p> <p>Au nom des bénévoles de la bibliothèque de Saint-Sorlin, Guy SEYTIER »</p> <p><u>La Municipalité :</u></p> <p>La collectivité soutient les bénévoles et comprend leur mécontentement. Elle fera tout son possible pour que la bibliothèque municipale, lieu d’échange et de partage, perdure.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Un équipement informatique sera mis en place,</li> <li>✚ Pour échanger les livres à Bourg en Bresse, une réflexion est en cours avec des communes avoisinantes.</li> </ul> |
|---|--|

|   |   |
|---|---|
|  | <p style="text-align: center;"><b>INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES</b></p> <p>La date limite des inscriptions sur les listes électorales est fixée au 31/12/2017. Pour vous inscrire</p> <p>Documents à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une photocopie d’un titre d’identité et de nationalité en cours de validité.</li> <li>- Un justificatif de domicile.</li> <li>- Le formulaire d’inscription dûment renseigné.</li> </ul> <p>Une permanence « spéciale liste électorale » se tiendra en mairie le samedi 30 décembre 2017 de 8h00 à 10h00.</p> |
|---|---|

|   |  |
|---|--|
|  | <p style="text-align: center;"><b>APPARTEMENT COMMUNAL</b></p> <p>La Mairie informe qu’un logement de type F4 est libre depuis 1<sup>er</sup> Novembre 2017. Les personnes intéressées sont priées de déposer une demande écrite au secrétariat de Mairie.</p> |
|---|--|

|   |   |
|---|---|
|  | <p style="text-align: center;"><b>Vœux du maire</b></p> <p>Cérémonie <u>le vendredi 05 janvier 2018 à 19 heures</u> au restaurant scolaire (derrière le foyer communal)</p> |
|---|---|

## DISTRIBUTION DES SACS JAUNES



A compter de janvier 2018, les sacs jaunes ne seront plus distribués au secrétariat de mairie.

Vous pourrez récupérer les sacs jaunes au local technique (derrière le foyer communal) lors de permanences prévues à cet effet,

les vendredis de 16h00 à 18h30 : 23 février, 20 avril, 6 juillet, 19 octobre et le 21 décembre

## AGENDA



Du mardi 26 au vendredi 29 Décembre: Fermeture de la Mairie

Samedi 30 Décembre : Permanence « Inscription liste Electorale » de 8h à 10h

Vendredi 05 Janvier : Vœux du maire

Février : ASSL Basket : Vente de tartes

Sté de chasse : Vente de boudin

Sapeur-Pompier : Ste Barbe



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi: 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : [mairiestso@orange.fr](mailto:mairiestso@orange.fr)

Site Internet: <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication: [lapouponne01@gmail.com](mailto:lapouponne01@gmail.com)



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Tous les vendredis de 16h à 19h

## « RAPPEL » DISTRIBUTION DE LA POUPONNE



Par soucis de protection de l'environnement, le support papier sera remplacé par un support numérique sur le site internet de la collectivité (<http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>) à compter de janvier 2018.

Pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'accéder au site et/ou qui désirent avoir le support papier, veuillez-vous inscrire en complétant le coupon ci-dessous et le déposer en mairie avant le 22 décembre 2017.

Uniquement pour les personnes qui n'ont pas encore répondu.

## COUPON POUPONNE

Madame/ Monsieur NOM :

Prénom :

N° : Rue/lotissement/impasse :

Demande(nt) le support papier de « La Pouponne »

Ces informations ne sont utilisées que pour la distribution de ce support d'information.